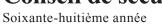
Nations Unies S_{/PV.7048}

Conseil de sécurité





7048^e séance Mercredi 23 octobre 2013, à 10 heures New York

Président : M. Mehdiyev (Azerbaïdjan)

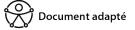
AustralieMme KingChineM. Zhao YongÉtats-Unis d'AmériqueMme PowerFédération de RussieM. PankinFranceM. AraudGuatemalaM. RosenthalLuxembourgMme LucasMarocM. LaasselPakistanM. Ahmad

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/607)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.





Provisoire

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2013/607)

Le Président (parle en anglais) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Mohamed Ibn Chambas, Représentant spécial conjoint de l'Union africaine et des Nations Unies pour le Darfour et Chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Chambas, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Khartoum.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/607, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Chambas.

M. Chambas (parle en anglais): Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur le travail réalisé par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans le cadre de l'exécution de son mandat, et de donner au Conseil une vue d'ensemble sur l'évolution de la situation politique et de sécurité au Darfour depuis juillet, la dernière fois que j'ai eu le privilège de faire un exposé au Conseil (voir S/PV.7010).

Comme cela est indiqué dans le rapport dont le Conseil est saisi (S/2013/607), les conditions de sécurité au Darfour et les menaces contre la MINUAD et le personnel humanitaire continuent d'être très

préoccupantes. Le 11 octobre, un soldat de la paix zambien a été tué lors d'un incident criminel à quelques centaines de mètres du siège de la Mission, à Al-Fasher. Le 13 octobre, une unité de police constituée sénégalaise a été la cible d'une embuscade près d'Al-Geneina, dans le Darfour occidental, alors qu'elle escortait un convoi transportant de l'eau vers notre siège. Trois des Casques bleus ont été tués et un autre blessé. J'apprécie la solidarité dont le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont fait montre vis-à-vis de la mission par le biais de déclarations condamnant ces crimes odieux. Le 15 octobre, je me suis rendu à Al-Geneina pour rendre un hommage à nos collègues disparus. Je continuerai à exhorter le Gouvernement soudanais à faire plus pour traduire en justice les auteurs de ces attaques – et d'autres – contre la MINUAD.

La situation au Darfour est encore compliquée par les conflits intertribaux qui continuent d'affliger la région. Les combats entre groupes de Rezeigat du sud et Ma'alia dans le Darfour oriental, entre les tribus Salamat et Misseriya dans le centre du Darfour et entre Aballa/Rezeigat du nord et Beni Hussein dans le nord du Darfour ont fait plus de victimes civiles et provoqué plus de déplacements massifs et de drames humanitaires connexes que les affrontements entre les forces du Gouvernement et celles des mouvements non signataires.

Dans le cadre de ses efforts visant à désamorcer la situation, la MINUAD a établi une étroite coopération avec les autorités locales, régionales et nationales, notamment en fournissant un appui logistique et technique, en vue d'amener les groupes tribaux en conflit à se réconcilier. Bien qu'un certain nombre d'accords sur la cessation des hostilités aient été conclus, la situation reste précaire.

La MINUAD a continué de faciliter la livraison de secours humanitaires aux communautés touchées. Mais cet effort commun continue de souffrir car l'accès humanitaire et la liberté de circulation sont parfois refusés ou continuent de se heurter à des obstacles bureaucratiques. À la réunion du mécanisme de coordination tripartite tenue le 28 septembre au Siège à New York, les représentants de l'Union africaine et de l'ONU ont souligné l'importance pour la MINUAD de bénéficier d'une liberté totale de circulation. Il faut dire toutefois que le nombre de restrictions par rapport au nombre de patrouilles et d'escortes effectuées par

2/6 13-52711

la mission – ce que le Conseil aura pu voir dans le rapport – est assez faible.

J'en viens maintenant à l'état de mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. À sa sixième réunion, le 23 septembre à Doha, la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour s'est dite préoccupée par la lenteur du processus et a appelé les parties à accélérer leurs efforts.

Depuis la conférence des donateurs d'avril dernier, les parties signataires se sont attachées à élaborer des mécanismes institutionnels pour la mise en application de la Stratégie de développement du Darfour. En septembre, le Comité de coordination du Darfour pour le relèvement, la reconstruction et le développement, qui a pour mandat de coordonner l'appui des donateurs à la Stratégie, a tenu sa première réunion à Doha.

En août, des appels d'offres ont été lancées pour la première phase des 1071 projets de développement pour le Darfour, qui se chiffrent à 400 millions de livres soudanaises – environ 82,5 millions de dollars – pour l'éducation, la santé et l'eau. Le financement doit être assuré par le Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour.

En ce qui concerne le dialogue interne au Darfour et les consultations, qui ont pour but de compléter les efforts de consolidation du processus de paix, je signale qu'un projet de document de réflexion sur la conduite de ce dialogue élaboré par la MINUAD et une stratégie de communication ont été partagés avec les autres facilitateurs du dialogue, à savoir, le Qatar et l'Union africaine, et au mois de novembre, une réunion des facilitateurs conviendra de la date de sa tenue.

Il y a eu quelques progrès, quoique limités, sur les questions relatives à la propriété foncière et à la participation proportionnelle des Darfouriens aux services civil et judiciaire. Il n'y a guère eu de progrès dans la mise en œuvre des dispositions du cessez-le-feu permanent et des arrangements finals en matière de sécurité.

L'accord entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dirigé autrefois par Mohammed Bashar, signé le 6 avril 2013, n'est toujours pas entré en vigueur. Le 25 août, avec l'appui logistique de la MINUAD, une délégation préliminaire du Mouvement a quitté sa base à Kornoi, dans le nord du Darfour, pour se rendre à Khartoum en vue de lancer le processus. Et aujourd'hui seulement,

on apprend que le Président du Soudan a accordé l'amnistie aux membres du MJE-Bashar, conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour.

J'ai maintenu le contact avec les mouvements non signataires afin de trouver un terrain d'entente et de faire avancer le processus de paix au Darfour. J'ai tenu des consultations préliminaires avec les dirigeants de la faction Gibril Ibrahim du MJE et de la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan, du 22 au 27 août à Arusha (République-Unie de Tanzanie), en vue de parvenir à une compréhension et à une appréciation communes de la situation au Darfour et d'examiner les moyens pratiques de l'améliorer. Les mouvements ont réitéré leur attachement à la paix et à un règlement politique négocié au Darfour, dans le contexte d'une solution globale aux problèmes du Soudan.

À la suite des consultations tenues à Arusha, plusieurs responsables du Gouvernement soudanais m'ont dit que, s'ils se félicitaient de mon engagement, tout dialogue entre le Gouvernement et les mouvements doit reposer sur le Document de Doha pour la paix au Darfour. Ils ont également indiqué qu'ils étaient ouverts à la participation des mouvements non signataires du Darfour à un dialogue national. Conformément à l'accord conclu à Arusha, les médiateurs conjoints étudient la possibilité d'organiser dans un proche avenir une réunion de suivi, sous forme d'atelier ou de séminaire, axée principalement sur les questions relatives à la cessation des hostilités pour raisons humanitaires et sur les efforts à déployer pour parvenir à une paix globale.

S'agissant des opérations de la MINUAD, des réductions d'effectifs militaires et de police au sein de la mission sont en cours et devraient s'achever le 31 janvier 2014, comme prévu par l'examen du personnel en uniforme de la MINUAD. En août, une équipe du Secrétariat a entrepris l'examen des besoins en personnel civil de la mission, conformément à la résolution 66/264 adoptée par l'Assemblée générale en 2012. Ses conclusions seront reflétées dans le rapport sur l'examen complet de la MINUAD, demandé par le Conseil de sécurité.

En guise de conclusion, je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude au Conseil pour l'appui constant qu'il apporte à la MINUAD.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Chambas de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

13-52711 **3/6**

M. Ladsous: Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner cette occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Opération Union hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2013/607). Je serai bref.

D'une manière générale, le rapport dont le Conseil est saisi fait état de progrès limités dans le processus de paix, d'une situation en matière de sécurité extrêmement préoccupante et de la nécessité qui demeure d'une assistance humanitaire substantielle au Darfour. Il décrit par ailleurs une augmentation extrêmement préoccupante des attaques violentes par des assaillants armés contre le personnel de la MINUAD et le personnel humanitaire. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes condoléances aux Gouvernements et aux familles des soldats de la paix qui ont été ainsi tués tragiquement dans les attaques les plus récentes. Je souhaiterais ajouter ma voix à toutes celles qui appellent le Gouvernement soudanais à identifier rapidement les responsables de ces attaques et à les tenir responsables de leurs actes en effectuant les poursuites nécessaires. L'impunité pour de telles attaques totalement répréhensibles doit cesser. À cet égard, je voudrais saluer l'appel qu'a lancé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans son communiqué du 17 octobre, au Gouvernement soudanais pour que les responsables soient identifiés rapidement et traduits en justice. La décision du Conseil de paix et de sécurité de poursuivre l'examen de la situation d'ici à un mois et de faire une mise à jour concernant les mesures prises est également un motif d'encouragement.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans le même temps, ici au Siège, nous travaillons avec les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police pour faire en sorte que le personnel en uniforme déployé au Darfour soit convenablement équipé, formé et préparé pour opérer dans des conditions de sécurité très difficiles. Cela suppose de travailler de manière bilatérale avec les pays fournisseurs pour remédier aux problèmes d'équipement et d'état de fonctionnement opérationnel. En outre, nous sommes en contact acec les pays qui s'apprêtent à déployer de nouvelles unités au Darfour pour veiller à ce que leurs contingents répondent aux normes et exigences opérationnelles. Comme le savent sans doute les membres du Conseil, cela concerne notamment les préparatifs nécessaires au déploiement des trois bataillons d'infanterie destinés à remplacer les unités

qui ont été ou seront bientôt retirées, ainsi qu'une unité d'hélicoptères de manœuvre.

Outre le fait qu'elle pose des problèmes en termes de sécurité et de sûreté du personnel de la MINUAD et du personnel humanitaire, l'aggravation du conflit a accru les besoins de la population civile en matière de protection et d'assistance humanitaire. Par ailleurs, il demeure indispensable de soutenir le processus de paix et de déployer des efforts pour renforcer l'état de droit et les droits de l'homme au Darfour. Pour garantir que la mission est dotée des ressources, de la configuration et des procédures nécessaires pour traiter ces questions de manière plus efficace, nous avons entamé, en étroite consultation avec l'Union africaine, un examen prospectif et détaillé, tel que demandé par la résolution 2113 (2013). L'examen comportera une phase d'analyse du conflit et d'examen des capacités, une mission d'évaluation de haut niveau au Darfour afin de valider cette analyse, la formulation de recommandations et d'options pour améliorer l'efficacité de la mission et, enfin, la présentation de conclusions au Conseil de sécurité. L'analyse, qui comprend une évaluation actualisée des causes, acteurs et facteurs du conflit au Darfour et des tendances prévues, ainsi qu'un examen de l'approche stratégique et opérationnelle de la mission, est actuellement en cours. La mission d'évaluation de haut niveau aura lieu à la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre, et la présentation des conclusions et des recommandations est attendue en février.

Malgré des conditions très difficiles, la MINUAD reste résolument engagée à fournir la protection dont les civils ont tant besoin, à faciliter l'acheminement de l'aide et à accompagner le processus de paix. Au Siège, nous continuerons de travailler de concert avec la mission, l'Union africaine et d'autres partenaires pour faire en sorte que nos soldats de la paix au Darfour soient en mesure de s'acquitter de leur mandat de manière énergique, efficace et efficiente. À cet égard, l'appui sans faille du Conseil aux activités et aux efforts de la MINUAD en vue de parvenir à un règlement politique global du conflit reste fort apprécié.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Ladsous de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour

4/6 13-52711

la manière dont vous présidez le Conseil pour le mois en cours. Tout au long de votre mandat de membre du Conseil de sécurité, qui s'achève dans un peu plus de deux mois, vous avez démontré votre capacité de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, grâce à votre façon objective d'aborder les questions.

Les enlèvements et les massacres commis par les mouvements rebelles au Darfour à l'encontre de la population civile et des soldats de la paix sont une source de préoccupation majeure pour le Gouvernement soudanais, bien plus que pour les autres parties concernées. Nous espérons que tous les efforts déployés dans ce domaine pourront être coordonnés afin d'étayer ceux que déploie le Soudan pour mettre fin au conflit au Darfour et rétablir la paix, la stabilité et, par conséquent, la prospérité pour les populations du Darfour.

À l'entame de ma déclaration, je voudrais également rappeler que le Gouvernement soudanais condamne les incidents au cours desquels un observateur militaire zambien et trois Casques bleus sénégalais, ont trouvé la mort, et renouveler les condoléances du Gouvernement soudanais aux Gouvernements zambien et sénégalais.

Je voudrais également souligner que les Forces armées soudanaises se sont affrontées avec les auteurs de ces incidents qui ont coûté la vie aux Casques bleus et qu'à cette occasion, deux miliciens ont été tués et un véhicule qui avait été intercepté par les assaillants a été récupéré. En outre, un soldat des Forces armées soudanaises a trouvé la mort et un autre a été blessé dans cet incident. Ce dernier est actuellement hospitalisé. Cet incident témoigne clairement de la détermination du Gouvernement soudanais à intervenir face aux actes perpétrés par les mouvements armés.

Nous attendons également de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) qu'elle assume pleinement son rôle, d'autant plus qu'elle est composée de soldats de la paix et de militaires. Ces militaires doivent s'acquitter de leur devoir en faisant face à ces assaillants, d'abord pour se protéger euxmêmes, et ensuite pour remplir la mission qui leur a été confiée, à savoir le maintien de la paix au Darfour. En d'autres termes, l'incapacité du personnel militaire de la MINUAD à se défendre et à se protéger contre ces attaques, ainsi que son incapacité à s'acquitter d'autres tâches qui lui ont été confiées, suscitent beaucoup d'interrogations. Comment les membres du personnel de la MINUAD peuvent-il rester les bras croisés alors qu'ils

sont la cible d'attaques, tandis que les Forces armées soudanaises doivent intervenir pour les protéger?

Nous venons de suivre l'exposé de M. Chambas, qui a surtout porté sur ses efforts – que nous saluons – visant à persuader les mouvements qui refusent de se joindre au processus de paix de le faire. J'exhorte le Conseil de sécurité à faire en sorte que les efforts de M. Chambas soient couronnés de succès en exhortant les pays qui ont de l'influence auprès des diverses parties à les encourager à participer aux négociations, afin de rétablir la paix au Darfour.

M. Chambas a parlé des obstacles qui entravent l'action de la MINUAD. À cet égard, je voudrais dire que la coopération entre le Gouvernement soudanais et la MINUAD a fait des progrès considérables en ce qui concerne l'octroi de visas. M. Ladsous l'a reconnu pendant son entretien avec le Ministre soudanais de l'intérieur lors de la visite que celui-ci a effectuée à New York le mois dernier, ainsi qu'à l'occasion de son entretien avec le Ministre soudanais de la justice, qui est originaire du Darfour et qui plus précisément, appartient à la tribu Zaghawa. Ces deux responsables soudanais ont eu des entretiens avec de hauts responsables de l'ONU, dont le Secrétaire général, et ont réaffirmé la volonté du Soudan de coopérer et sa détermination à aider la MINUAD à s'acquitter de son rôle de la manière la plus efficace. Je peux confirmer aujourd'hui que le Gouvernement soudanais est résolu à poursuivre son action dans cet esprit, aussi bien à New York au Secrétariat, qu'au Soudan, afin de faciliter la mission de la MINUAD.

Nous avons également entendu de nouvelles encourageantes concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. À l'heure actuelle, l'on accorde la priorité à la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour, entérinée par la conférence des donateurs qui s'est tenue à Doha en avril 2013. Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2013/607) décrit en détails les mesures prises à cet égard, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement et la MINUAD. Par conséquent, et compte tenu des progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre du Document de Doha, nous demandons instamment à la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, d'appuyer ces progrès. Comme je l'ai déjà indiqué, il importe au plus haut point d'exercer les pressions nécessaires sur les mouvements rebelles qui

13-52711 5/6

refusent de se joindre au processus de paix afin qu'ils le fassent sans délai et sans conditions préalables.

Le rapport confirme au paragraphe 7 que le Procureur spécial pour le Darfour a informé la MINUAD que, depuissanomination en juin 2012, il avait porté devant les tribunaux neuf affaires dans lesquelles 42 personnes accusées de crimes graves avaient été condamnées, et qu'il procédait actuellement à des enquêtes sur 57 autres affaires. À cet égard, nous tenons à réaffirmer que le système judiciaire soudanais est qualifié et capable d'administrer la justice et de rendre des jugements pour diverses affaires.

Je voudrais souligner que lors de sa visite à New York le mois dernier, le Ministre soudanais de la justice – qui, comme je l'ai déjà dit, est originaire du Darfour et appartient à la tribu des Zaghawa – s'est entretenu avec le Secrétaire général. À cette occasion, le Secrétaire général a salué les efforts du Ministre de la justice visant à combattre l'impunité et à lever l'immunité dont jouissent certains accusés. Je tiens à confirmer que nous continuerons sur cette lancée afin de condamner tous les auteurs de ces crimes. Le Gouvernement soudanais poursuit également ses efforts et ses enquêtes en vue de traduire en justice toutes les personnes impliquées dans les attaques contre la MINUAD.

Pour terminer, je voudrais souligner que le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui indique au paragraphe 13 que les affrontements intercommunautaires violents liés au problème de terres et d'autres ressources naturelles posent un grand risque de violence physique contre les civils.

En outre, le paragraphe 41 du rapport souligne que les violences intercommunautaires dans l'est du Darfour ont aggravé la situation humanitaire. Je peux confirmer devant le Conseil que ces attaques et ces violences intercommunautaires sont désormais sous contrôle et que nous coopérons à cet égard avec toutes les parties influentes au niveau régional afin d'encourager les tribus à la réconciliation. Les événements de ces derniers mois ont été maîtrisés et les combats ont par conséquent cessé entre ces tribus.

Les paragraphes 47, 48 et 49 du rapport dont le Conseil est saisi font état d'une diminution du nombre de cas de violation du droit à la vie, de violation du droit à l'intégrité physique et de violence sexuelle et sexiste – diminution qui résulte de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

Pour terminer, je voudrais exhorter tous les membres du Conseil à exercer des pressions fermes, qui donneraient les résultats escomptés, afin de convaincre tous les mouvements qui ne l'ont pas encore fait de rejoindre le processus de paix dans les plus brefs délais, pour restaurer la paix et la sécurité.

Le Président (parle en anglais) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.

6/6